

Règlements

Excursion nautique à propulsion humaine

Préambule

- Bienvenue à cette aventure d'excursion nautique à propulsion humaine. La municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu vous souhaite de vivre un bon moment en groupe sur la rivière Richelieu. L'activité se veut à saveur familial et relaxante, vous amènera à profiter du couché du soleil et ce, de la rivière.

Inscription

- Toute personnes désirant participer à l'activité doit s'inscrire par téléphone au 450-787-2712 ou la journée même en mentionnant avec quel type d'embarcation elle participera à l'activité.

Coûts

- Il n'y a pas de frais d'inscription à l'activité.

Admissibilité

- L'activité s'adresse à toute personne possédant une embarcation et désirant vivre une expérience nautique à propulsion humaine en groupe. Les enfants de 17 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte responsable.
- Les embarcations à propulsion humaine acceptées sont les suivantes : Canoë, kayak, planche à pagaie, pédalo, etc. **Aucune embarcation motorisée ne sera acceptée dans l'excursion.**

Durée

- La durée de l'excursion sera d'environ 1 h 30 minutes sur la rivière Richelieu selon les conditions nautiques; courants et vent.

Enregistrement

- Vous devez vous présenter au quai municipal dès 15 h pour vous enregistrer et signer le formulaire d'acceptation de risque qui sera à la table d'accueil. Celui-ci est également disponible sur notre site internet au www.stdenissurrichelieu.com dans l'onglet Service aux citoyens /Loisirs et vie communautaire.

Formulaire d'acceptation des risques

- Toute personne participant à l'activité devra signer le formulaire d'acceptation des risques. Les parents d'enfants mineurs participant à l'activité devront signer le formulaire. En participant à l'activité, vous devez être conscient des risques liés à une activité nautique.

Sécurité

- Afin d'assurer la sécurité tout au long de l'excursion, le groupe sera accompagné du Service de Sauvetage Sécurité Incendie.
- Tous les participants devront porter obligatoirement leur vêtement de flottaison individuel (VFI) et utiliser une embarcation en règle.

Embarcation

- Il est possible de réserver une embarcation auprès de l'organisation de la Fête de l'eau. Vous devez téléphoner au 450-787-2712 pour procéder à la réservation. Le nombre d'embarcation disponible est limité. Premier arrivé, premier servi.

Responsabilité civile

- La municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu ne se tient pas responsable des accidents, blessures, bris de toutes sortes, vol ou vandalisme perpétrés sur la personne ou la propriété des visiteurs et participants présents à l'évènement.
- Tout conducteur d'embarcation à propulsion humaine se doit de respecter le code de la sécurité nautique canadien et d'avoir une embarcation en règle et légale.